

SECTEUR ASSOCIATIF

Attention : ce bulletin est à remplir si votre stage est pris en charge par une association

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé du stage :

Dates et lieu du stage :

M., M^{me}, M^{elle}

Nom : **Prénom :**

adresse personnelle :

code postal : ville :

téléphone personnel : portable.....

adresse mail :

Emploi : poste occupé :

discipline(s) enseignée(s) :

instrument(s) pratiqué(s) :

Etablissement employeur prenant en charge la formation :

adresse :

code postal : ville :

téléphone :

n° de siret :

Président(e) : Nom Prénom

Le coût pédagogique de la formation :

- 2jours : 300 €
- 3jours :450€
- 4 jours : 500€
- 5jours ou plus : 600€

L'employeur

L'enseignant

Par sa signature l'employeur s'engage à régler le coût pédagogique de la formation.

Il est informé qu'il peut demander une prise en charge auprès d'Uniformalion.

Fait à :
Le :

Je soussigné

m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à :
Le :

cachet et signature de l'employeur (obligatoires) :

signature du stagiaire

à renvoyer au : CEFEDM Rhône-Alpes
Service administratif
14 rue Palais Grillet, BP 2024
69226 Lyon cedex 02



SECTEUR ASSOCIATIF

Attention : ce bulletin est à remplir si votre stage est pris en charge par une association

Informations complémentaires :

***la situation de travail – le candidat à la formation est invité à :**

- 1) décrire sommairement ses missions et activités principales
- 2) présenter ses perspectives d'évolution professionnelle
- 3) décliner les connaissances et savoir-faire attendus de cette formation

***le contexte et les perspectives d'évolution de l'école de musique :**

présenter le projet et les perspectives d'évolution ou d'amélioration de l'école de musique en rapport avec cette demande de formation

SECTEUR ASSOCIATIF

Attention : ce bulletin est à remplir si votre stage est pris en charge par une association

➤ **INFORMATION SPECIALE STRUCTURES ASSOCIATIVES :**

TARIFICATION 2008/2009 :

Stage de 2 jours : 300 €

stage de 3 jours : 450 €

stages de 4 jours : 500 €

stages de 5 jours et plus : 600 €

Des tarifs dégressifs peuvent être étudiés pour des **inscriptions groupées d'une même école**. Ces coûts peuvent être pris en charge par Uniformation ou l'Afdas (pour les intermittents du spectacle), partenaires du Cefedem Rhône-Alpes .

Uniformation est l'organisme de formation agréé par l'Etat pour collecter et gérer l'ensemble des contributions des entreprises de l'Economie sociale au développement de la formation.

Les fonds collectés permettent de concevoir, financer et réaliser les actions de formation dans le cadre des différents dispositifs.

<http://www.uniformation.fr>

Les associations doivent être à jour de leur cotisation auprès d'Uniformation.

Vous devez contacter cet organisme pour savoir les modalités de prise en charge de ses formations.

➤ **INFORMATION SPECIALE STRUCTURES MUNICIPALES :**

Vous devez contacter le service du personnel de votre commune. C'est le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) qui gère les formations des salariés travaillant en école municipale.

www.rhone-alpes-lyon.cnfpt.fr

www.rhone-alpes-grenoble.cnfpt.fr